

Hyacinthe Josephe BAILLY

N^o 9
 Bailly
 Hyacinthe J^{ne}

L'an mil huit cent trente quatre, le trente-unième jour du
 Mois de Janvier, à huit heures du matin, en la salle et
 pardevant nous François Bellart, Maire, officier de l'état
 civil de la commune de Hézennes, canton de Saint Omer (Sud),
 arrondissement de Saint Omer, Département du Bas de Calais,
 ont comparu André Joseph Bailly, âgé de vingt quatre ans,

profession d'ouvrier papeter, et Charles Etienne Dufay, âgé de
 cinquante cinq ans, profession de cultivateur, tous deux domiciliés
 en cette commune. Lesquels nous ont déclaré que Hyacinthe
 Joseph Bailly, âgé de trois ans, née et domiciliée en cette
 dite commune, fille légitime du premier comparant et de
 Marie Hyacinthe Dufay, est décédée en la maison de
 son père. Sise en cette susdite commune, vers à sept heures
 du soir, ladite Déclaration faite par les sieurs André
 Joseph Bailly, et Charles Etienne Dufay ci dessus dénom-
 més; le premier, père de la défunte le second, oncle de la dite
 défunte; et ont, les comparants déclaré ne savoir signer
 de ce interpellé et avons signé le présent acte après
 lecture faite.

F. Bellart